

Les politiques

La politique régionale européenne permet le transfert de plus de 35% du budget de l'Union vers les régions les plus défavorisées. Il s'agit d'une démarche qui favorise non seulement les pays bénéficiaires mais aussi les pays contributeurs au budget communautaire dont les entreprises profitent en retour d'importantes possibilités d'investissement et de transfert de savoir-faire économique et technologique.

La politique de cohésion est l'une des politiques les plus visibles de l'Union européenne. Les 27 États membres de l'Union, sans exception, bénéficient de cette politique au travers de ses trois fonds – le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds social européen – l'objectif étant :

- de réduire les disparités économiques
- d'assurer un développement économique régional diversifié et compétitif
- de promouvoir la croissance durable et l'emploi

La politique de cohésion aide également les 271 régions d'Europe à relever les défis de la mondialisation, du changement climatique et de l'évolution démographique.

L'aide financière au titre de la politique de cohésion a bénéficié à des millions de citoyens de l'UE, non seulement grâce à la création d'emplois et de conditions propices à la croissance, mais aussi grâce à des investissements dans la modernisation des infrastructures, des améliorations en matière d'environnement, un soutien aux entreprises et au développement des compétences, de l'éducation et de la formation.

Ce ne sont pas moins de 123 milliards d'euros qui ont été investis entre 2000 et 2006 au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) engendrant des retombées indéniables dans les régions. Selon les estimations, les projets financés par l'Union européenne durant cette période ont permis la création de 1,4 million d'emplois, la construction de 2 000 km d'autoroutes et l'approvisionnement de 14 millions de personnes en eau potable de meilleure qualité.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les résultats de la politique de cohésion sur la période 2000-2006 cliquez [ici](#)

Chronologie des grandes étapes de la construction européenne

- 1957 : les Etats signataires du Traité de Rome mentionnent dans son préambule la nécessité de "renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant les écarts entre les différentes régions et le retard des moins favorisés".

- 1958 : création de deux fonds sectoriels : le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

- 1975 : création du Fonds européen pour le développement régional (FEDER) pour redistribuer une partie des contributions des Etats des régions déshéritées.

- 1986 : l'acte unique européen jette les bases d'une véritable politique de cohésion devant apporter une contrepartie aux contraintes du marché unique pour les pays du sud et les autres régions défavorisées.

- 1989 - 1993 : le Conseil européen de Bruxelles (février 1988) réforme le fonctionnement des fonds de solidarité, désormais appelés Fonds structurels et décide de leur allouer 68 milliards d'écus.

- 1992 : le Traité sur l'Union européenne, entré en vigueur en 1993, consacre la cohésion comme l'un des objectifs essentiels de l'Union. Il prévoit également la création du Fonds de cohésion.

- 1994-1999 : le Conseil européen d'Edimburg décide d'allouer près de 177 milliards d'écus (prix 1999), soit un tiers du budget communautaire à la politique de cohésion. Un nouvel instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) complète les fonds structurels.

- 1997 : le Traité d'Amsterdam confirme l'importance de la cohésion et inclut aussi un titre sur l'emploi qui souligne la nécessité d'agir ensemble pour réduire le chômage.

- 2000-2006 : le Conseil européen de Berlin (mars 1999) réforme les fonds structurels et modifie en partie le fonctionnement du Fonds de cohésion. Ces fonds bénéficieront de plus de 30 milliards d'€ par an entre 2000 et 2006 soit 213 milliards d'€ sur sept ans.